

---

# SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 20 AVRIL 1900.

---

## Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique chargée d'examiner le Projet de Loi portant création de la commune de Molenstede (province de Brabant).

(Voir les n<sup>os</sup> 139, session de 1898-1899, et 96, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants.)

---

Présents : MM. COGELS, Vice-Président ; TOURNAY, STRUYE, le Baron WHETTALL, le Baron DÉ MONTBLANC et LÉGER, Rapporteur.

MESSIEURS,

A diverses reprises les habitants du hameau Molenstede, de la commune de Schaffen, ont demandé leur séparation d'avec la commune mère et son érection en commune séparée.

Le Conseil communal de Schaffen, après avoir refusé, par délibération du 29 juin 1891, d'accueillir la demande, revint sur cette décision le 26 avril 1892, mais en proposant une ligne de délimitation que le hameau ne put accepter.

Une nouvelle demande fut faite le 8 janvier 1894 et subit le même sort ; l'affaire resta sans suite faute d'entente jusqu'au 15 mars 1897, date à laquelle, à la suite d'une troisième requête, une enquête eut lieu et amena le Conseil communal de Schaffen à adopter une ligne nouvelle de démarcation établissant une transaction entre les prétentions émises de part et d'autre en 1892.

Quelques petits différends relatifs à un point de détail ont été réglés ensuite à la satisfaction des parties intéressées.

Tous les services publics sont organisés des deux côtés.

Les autorités provinciales, les Départements de l'Intérieur et de la Justice ont émis des avis favorables.

L'exposé des motifs justifie amplement le Projet de Loi, adopté par la Chambre à l'unanimité.

En conséquence, votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
TH. LÉGER.

*Le Vice-Président,*  
F. COGELS.